RAPPORT N° 234

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par l'OPH 13 Habitat (158 contrats de prêt concernés).

Direction des Finances Service du Budget & Gestion Financière 12409

PRESENTATION

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de réaménagement de prêts déjà garantis concernant le financement d'opérations de logement social. L'office s'est engagé dans un processus de réaménagement de dette qui représente près de 93 M€.

Le réaménagement de dette concerné par le vote du Département porte sur 158 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au 01/07/2016, le volume total de ces emprunts représente 55 038 808,19 €. Le montant des intérêts compensateurs ou différés refinancés représente 742 531,74€.

Ce réaménagement global intègre également d'autres prêts, mais ces derniers concernent d'autres garants ou des conditions de réaménagement ne nécessitant pas le vote du Département (baisse de marge sur Livret A).

Pour chacun des emprunts réaménagés nécessitant l'accord du Département en qualité de garant, la quotité garantie est de 100% (le tableau présenté en annexe à la délibération de garantie d'emprunt rappelle les différents prêts concernés par ce réaménagement ainsi que les caractéristiques détaillées (modifications de durée, d'index et de marge)).

L'objectif de ce réaménagement est principalement d'alléger les mensualités de ces prêts en rallongeant les durées d'amortissement et/ou de bénéficier de conditions d'emprunt plus favorables.

La date de valeur du réaménagement est fixée au 01/07/2016. Il s'effectue par voie d'avenants selon les conditions prévues au tableau figurant dans l'annexe susmentionnée.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de l'OPH 13 HABITAT auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 623 884 463,85 €. Cet encours représente 58,40% de l'encours garanti des organismes HLM et 53,78% de l'encours total garanti.

Cette opération de réaménagement de dette, votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental, est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL